

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le dix-neuf du mois de février,

A la salle des fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 12 février 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN (arrivée à 20h25), Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT (arrivée à 20h43), Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Dany KRASAUSKAS, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, , Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Laurent ROUSSET, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Roland MARTIN, Sylvain LAURENT donne procuration à Franck VILLEMAIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Karine TIROLE donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Patricia PARATTE, Francine LA PENNA donne procuration à Constant CUCHE, Dominique LAMBERT donne procuration à Lydie LAB

Excusés : Yves-Marie PARENT, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Pierre-Jean WYCART, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Pascal GODIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Luc TAILLARD représenté par Laurent ROUSSET, Aurore GOSSO

Absents : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Julien NAEGELEN, Jérôme BOILLON, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 41	Ayant pris part à la délibération : 49
------------------	------------------	---------------	--

<u>Délibération n° :</u> <u>2026-02-01</u>	Objet : FINANCES – Rapport d'orientations budgétaires
---	--

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

Il s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition.

De plus, dans les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le rapport comporte en plus les informations relatives :

- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel,
- A la durée effective de travail.

Monsieur le Président expose l'ensemble des orientations budgétaires pour l'année 2026 en précisant notamment :

- la situation budget par budget
- les principales propositions d'investissement
- le niveau d'endettement
- la capacité d'autofinancement

Enfin, le débat et le rapport d'orientations budgétaires n'ont pas de caractère décisionnel. Toutefois, le conseil communautaire doit prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération qui fait l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Après que le conseil ait débattu de l'ensemble des éléments présentés, le conseil communautaire à l'UNANIMITE, PREND ACTE du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0